

Pôle	Unité		Porteur de projet	Auditions			Nouveaux éléments Dossier Projet demandés par le CS du 30/05/2023	
	Label	Acronyme		Date	Rapporteurs CS		Type	Intitulé
AM2I	UR 7306	LCOMS	MOUSSA Faouzi	08/03/2023	GRUSON Caroline	LOUVET Nicolas	Document complémentaire	L'évaluation faite par le HCERES a mis en évidence que le bilan scientifique de l'unité est de bonne qualité. Le projet nécessite cependant encore d'être mûré. Bien qu'explicité, le calendrier mis en oeuvre pour construire le projet et pour identifier le porteur du projet semble avoir été très resserré : le Conseil Scientifique souhaiterait disposer d'informations complémentaires sur la manière dont le collectif de l'unité a été impliqué dans l'élaboration du projet, et sur le nombre de personnes qui ont réellement participé à cette élaboration ou qui ont été consultées à ce sujet. Le CS souhaite également que le processus qui a permis de désigner le porteur du projet soit clairement décrit (calendrier, modalités de désignation, PV mentionnant les votes, ...) et que le processus de désignation des directeurs d'axes soit précisé. Le CS désirerait enfin connaître le calendrier prévu en début d'automne 2023 concernant l'élection de la future directrice ou du futur directeur de l'unité au 01/01/2024.
CPM	UMR 7019	LPCT	KAREVSKI Dragi	22/03/2023	NOUVEL Cécile	MUNIGLIA Lionel	Néant	L'audition a mis en évidence un certain nombre de problèmes relevant de la gouvernance de l'unité. En coordination avec les deux tutelles, des mesures ont depuis lors été prises pour apaiser la situation et permettre d'établir une concertation entre l'ensemble des membres de l'unité. Ainsi, un comité de 9 personnes représentantes de l'unité a été mis en place pour réfléchir à une méthodologie à mettre en oeuvre. Un appel à candidature à la direction de l'unité a été lancé et une présentation des programmes des porteuses ou porteurs a été programmée le 23 juin dernier. Un premier vote a été organisé le 27 juin mais il n'a pas permis de désigner la future directrice ou le futur directeur ; la majorité qualifiée des 2/3 des voix n'ayant pas été atteinte. En raison du fait qu'un seul candidat a présenté sa candidature, un second vote a alors eu lieu le 12 juillet en AG afin de décider de la validation de l'unique candidat à une majorité de 50%. Celle-ci ayant été atteinte, vous avez été réélu en qualité de directeur du LPCT à compter du 01/01/2024, sous réserve de validation par le CNRS. Le résultat du vote sera présenté au CS de l'UL le 19/09/2023,